

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Arrêté du 5 juillet 2019 fixant les unités de compétences évaluées pendant le parcours de formation initiale proposé par les instituts régionaux d'administration

NOR : CPAF1919853A

Le ministre de l'action et des comptes publics,

Vu le décret n° 2019-86 du 8 février 2019 relatif aux instituts régionaux d'administration ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2019 relatif aux modalités d'organisation de la formation initiale dispensée par les instituts régionaux d'administration,

Arrête :

Art. 1^{er}. – En application du 2° de l'article 3 de l'arrêté du 26 avril 2019 susvisé, les unités de compétences évaluées pendant le parcours de formation proposé par les instituts régionaux d'administration sont définies conformément à l'annexe jointe.

Art. 2. – Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur le 1^{er} septembre 2019.

Art. 3. – Les directeurs des instituts régionaux d'administration sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 5 juillet 2019.

Pour le ministre et par délégation :
*La sous-directrice des compétences
et des parcours professionnels,*
C. LOMBARD

ANNEXE

Domaine 1 : Conduite de l'action publique**Compétences à acquérir dans le cadre du tronc commun****Compétences clé**

n°1	Être capable de se situer dans l'environnement administratif : le sens de l'engagement au service de l'utilisateur dans le respect des valeurs de la République dans un cadre déontologique rénové (ex : la politique du handicap)
n°2	Être capable de situer les acteurs dans le cadre institutionnel français et leurs relations avec les usagers
n° 3	Maîtriser le cadre global d'actions de l'Union Européenne pour mieux comprendre les politiques publiques menées en France
n°4	Être capable de comprendre une politique publique
n°5	Être capable de participer à la mise en œuvre d'une politique publique
N° 6	Etre capable de participer à l'évaluation d'une politique publique pour davantage de performance et de modernisation de la gestion publique et de satisfaction de l'utilisateur

Compétences à acquérir dans le cadre de la phase « Approfondissement »**Compétences clé**

n°7	Être capable d'analyser une politique publique et son impact sur le citoyen
-----	---

Domaine 2 : Ressources humaines**Compétences à acquérir dans le cadre du tronc commun**

Compétences clé	
n°1	Piloter la mise en œuvre opérationnelle des politiques de ressources humaines d'une administration ou d'un établissement public de l'Etat
n°2	Identifier les dispositions régissant le dialogue social dans la fonction publique et en comprendre les enjeux
n° 3	Contribuer à la mise en œuvre d'une démarche de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC)
n°4	S'inscrire dans des démarches permettant l'amélioration de la qualité de vie au travail, la prévention des risques professionnels et la prise en compte du handicap

Compétences à acquérir dans le cadre de la phase « Approfondissement »

Compétences clé	
n°5	Piloter la mise en œuvre opérationnelle des politiques de ressources humaines d'une administration ou d'un établissement public de l'Etat
n°6	Planifier, mettre en œuvre et développer les relations sociales avec les partenaires sociaux d'une administration ou d'un établissement public de l'Etat
n° 7	Accompagner le changement dans le cadre des RH

Domaine 3 : Juridique**Compétences à acquérir dans le cadre du tronc commun****Compétences clé**

n°1	Maîtriser la rédaction normative
n°2	Maîtriser la rédaction administrative
n° 3	Savoir contrôler les actes juridiques et assurer la sécurité juridique
n°4	Savoir Prévenir et traiter le contentieux

Compétences à acquérir dans le cadre de la phase « Approfondissement »**Compétences clé**

n°5	Maîtriser la rédaction normative
n° 6	Savoir assurer le contrôle de légalité
n°7	Savoir Prévenir et traiter le contentieux

**Bloc 4 : Pilotage des ressources
comptabilité - budget - audit - immobilier - achats publics**

4-1 - Comptabilité publique

Compétences à acquérir dans le cadre du tronc commun	
Compétences clé	
n°1	Connaître les concepts et outils de la comptabilité générale et budgétaire

Compétences à acquérir dans le cadre de la phase « Approfondissement »	
Compétences clé	
n°2	Mettre en œuvre les techniques budgétaro-comptables
n° 3	Réaliser une analyse financière

4-2 - Budget

Compétences à acquérir dans le cadre du tronc commun	
Compétences clé	
n°1	Elaborer un budget
n°2	Gérer un budget

Compétences à acquérir dans le cadre de la phase « Approfondissement »	
Compétences clé	
n°3	Piloter le titre 2
n°4	Piloter le budget d'une structure
n°5	Fiabiliser les données budgétaires

4-3 – Audit

Compétences à acquérir dans le cadre du tronc commun	
Compétences clé	
n°1	Connaître la démarche de l’audit et du contrôle interne, ses étapes et ses outils

Compétences à acquérir dans le cadre de la phase « Approfondissement »	
Compétences clé	
n°2	Conduire une démarche de contrôle interne

4-4 – Immobilier

Compétences à acquérir dans le cadre du tronc commun	
Compétences clé	
n°1	Acquérir des connaissances relatives à la politique immobilière de l’Etat

Compétences à acquérir dans le cadre de la phase « Approfondissement »	
Compétences clé	
n°2	Evaluer et traduire des besoins immobiliers
n°3	Appliquer les règles en matière de sécurité au travail

4-5 - Achat public

Compétences à acquérir dans le cadre du tronc commun	
Compétences clé	
n°1	Passer un marché public

Compétences à acquérir dans le cadre de la phase « Approfondissement »	
Compétences clé	
n°2	Piloter des marchés publics

Domaine 5 : Management**Compétences à acquérir dans le cadre du tronc commun**

Compétences clé	
n°1	Être capable de conduire son action en responsabilité hiérarchique
n°2	Être capable d'accompagner le changement
n° 3	Comprendre les enjeux de la communication interpersonnelle
n°4	Être capable de travailler en transversalité

Compétences à acquérir dans le cadre de la phase « Approfondissement »

Compétences clé	
n°5	Être capable de conduire son action en responsabilité hiérarchique (réunions, négociations, gestions de situations complexes voire conflictuelles, ...)
n°6	Être capable d'accompagner le changement

Bloc 6 : Communication et transition numérique

6-1 – Communication

Compétences à acquérir dans le cadre du tronc commun et de la phase « Approfondissement »	
Compétences clé	
n° 1	Savoir se positionner comme agent de la fonction communication de l'Etat

6-2 - Transition numérique

Compétences à acquérir dans le cadre du tronc commun	
Compétences clé	
n° 1	Appréhender les grands enjeux de transition numérique pour l'Etat
n° 2	Maîtriser les outils bureautiques
n° 3	Savoir utiliser et déployer efficacement les outils collaboratifs
n° 4	Savoir mettre en place un projet simple de procédure dématérialisée en mettant en œuvre une approche centrée sur les besoins des usagers

Compétences à acquérir dans le cadre de la phase « Approfondissement »	
Compétences clé	
n° 5	Etre capable de participer à la conduite d'un projet de dématérialisation, voire de le conduire
n° 6	Savoir être acteur de la transition numérique pour l'Etat

Les savoir-être mobilisés

Font également l'objet d'une évaluation :

- en situation d'apprentissage lors de la première période probatoire ;
- en situation professionnelle sur le poste, lors de la seconde période probatoire ;

les unités de compétences suivantes :

1) Sens de l'analyse/ esprit de synthèse/être rigoureux/sens de l'innovation et créativité

- Savoir identifier les différents composants d'un problème, d'une situation et les liens qui les unissent en vue de leur traitement : avoir le sens de l'analyse et l'esprit de synthèse
- Avoir le sens critique et le sens de l'initiative
- Avoir le sens de l'innovation et de la créativité, montrer de la curiosité intellectuelle

2) Aisance relationnelle/apptitude à l'écoute/esprit d'équipe/capacité à communiquer

- Faire preuve d'aisance relationnelle : s'intéresser à autrui
- Savoir être à l'écoute des autres et être réceptif aux informations fournies par l'environnement
- Être pondéré, nuancé, faire preuve de tact et d'habileté dans sa relation à autrui

3) Faculté d'adaptation/réactivité/sens de l'organisation

- Savoir s'adapter à des situations nouvelles et/ou spécifiques, savoir ajuster ses comportements en fonction des caractéristiques de l'environnement, des enjeux de la situation, du type d'interlocuteur
- Savoir s'insérer et coopérer dans un collectif de travail, dans un réseau et à participer aux productions de celui-ci de façon positive
- Faire face à la nouveauté et au changement, ajuster sa posture en fonction de l'environnement, de la situation et de l'interlocuteur